

RÉUNION DU 07 MAI 2014

Le sept mai deux mille quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-neuf avril deux mille quatorze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; ANDRIEU Francis ; LEFEVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; LEMPEREUR Christine ; BRISSY Emmanuelle ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; DHORNE Dominique ; Michel TATTEBAUT.

Absent excusé : MALOIGNE Laurent (pouvoir donné à Johann VANDEN BOGAERDE).

Secrétaire de séance : Christine LEMPEREUR

Compte rendu affiché le : 14 mai 2014

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Modification de la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ;
 - Délibération permanente pour les acquisitions d'immobilisations inférieures à 500 euros.
- Le Conseil Municipal donne son accord.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 03 AVRIL 2014.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II – VOTE DES TAXES COMMUNALES.

La commission des finances, s'est réunie le 25 avril 2014 et propose, au vu des dépenses à venir, une augmentation globale des taxes communales de 3.38% afin d'obtenir 5 000€ de plus que le produit attendu à taux inchangés. Ce qui donnerait :

T.H.	18.03
T.F.B.	22.11
T.F.N.B.....	48.58

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2014 de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 18.03 %
Taxe foncière des propriétés bâties : 22.11 %
Taxe foncière des propriétés non bâties : 48.58 %

Ces taux permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311 de la nomenclature M14) de 153 512 €.

III- BUDGET PRIMITIF 2014 :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2014, présenté par Monsieur le Maire de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

*Dépenses 292 948,00 €
Recettes 292 948,00 €*

Section d'investissement :

*Dépenses 208 006,00 €
Recettes 208 006,00 €*

IV - DÉSIGNATION DES DELEGUES DU CNAS.

Monsieur le Maire rappelle qu'après le renouvellement général du Conseil Municipal et conformément à l'article L.2121-33 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a lieu de procéder à la désignation des délégués locaux devant représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme délégués :

- Monsieur Dominique HESDIN pour le collège des élus ;*
- Madame Valérie DESPOIS pour le collège des agents.*

V – PROTECTION SOCIALE DES AGENTS TERRITORIAUX.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les agents cotisaient jusqu'au 31 décembre 2013 à la garantie "Maintien de Salaire" par l'intermédiaire d'un contrat de groupe négocié via le Centre de Gestion de la Somme avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

La loi ayant changé, le contrat est devenu caduc.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents auprès de la MNT, option 2 ;

- de verser une participation mensuelle de 5 euros maximum à tout agent pouvant justifier d'un contrat d'adhésion à une garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Ces participations forfaitaires ne pourront excéder le montant payé par l'agent.

VI – SERVITUDE DE VUE AU 39 RUE DE PARIS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 02 juillet 2004, le Conseil Municipal a adopté une clause de constitution de périmètre de vue de l'église sur la parcelle AB n°28. Pour permettre de voir la façade nord de l'église jusqu'au 4^{ème} contrefort, la commune doit réduire le mur existant et édifier un muret de 90 cm de hauteur avec, au-dessus, une grille à barreaux.

Depuis le 1^{er} mars 2013, date à laquelle la commune a signalé à Mme LAVAL et M. BUIGNET sa volonté de faire réaliser les travaux, les propriétaires ne sont pas parvenus à fixer une date de démontage de leur

cabanon construit illégalement. La démolition de cette construction implantée derrière le mur est indispensable pour mener à bien les modifications prévues.

Faute d'accord, par délibération en date du 7 février 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à ester en justice, le Président du Tribunal d'Instance a été saisi. La commune réclame 1 000 euros de dommages et intérêts.

Le 07 avril 2014, Mme LAVAL et M. BUIGNET adressent une lettre à M. HESDIN, nouveau Maire et demandent un rendez-vous. Monsieur le Maire a donc reçu, avec M. THEO 2^{ème} adjoint, le couple en mairie le lundi 28 avril 2014.

Il leur a été rappelé que la commune perdrait sa subvention IDEAL si les travaux n'étaient pas réalisés cette année. Un nouveau report entraînerait une révision du devis et un coût supplémentaire que devrait supporter la commune. Après avoir échangé, Mme LAVAL et M. BUIGNET s'engagent à démonter le cabanon pour le 30 juin 2014 maximum et à déposer une déclaration de travaux pour l'implantation de leur nouveau bâtiment dès le mois de mai. Il est également convenu que l'artisan pourra intervenir début juillet.

Monsieur le Maire demande à ce que cette décision soit confirmée par lettre recommandée (ce qui est fait le 30 avril 2014) auquel cas il prend avec M. THEO, l'engagement de demander l'arrêt de la procédure au Conseil Municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'arrêter la procédure engagée et de mettre l'arrangement amiable trouvé avec Mme LAVAL et M. BUIGNET en application, à condition qu'aucun frais de procédure ne soit mis à la charge de la commune et en particulier ceux prévus à l'article 700 du code de procédure civile.

VII – INDEMNITE PARTIELLE DE CONSEIL DE M. PETERS, RECEVEUR MUNICIPAL.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 pour et 1 contre) :

1/ Décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 60% par an ;

2/ Décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Alain PETERS, Trésorier de la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes.

3/ Monsieur PETERS, ayant fait valoir ses droits à la retraite, le Conseil Municipal décide de lui octroyer cette indemnité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014, dans les mêmes conditions.

VIII - MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

La Direction Régionale des Finances Publiques de Picardie et du Département de la Somme demande que dans la liste proposée par le Conseil Municipal, figurent deux personnes extérieures au village, comme le stipule la réglementation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, propose comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs, les personnes suivantes :

Président : Dominique HESDIN

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
<u>Propriétaires d'immeubles :</u> - Emmanuelle BRISSY, - Dominique DHORNE, - Marie-Claire DUBREUCQ, - Matthieu LEFEVRE, - Gilles LEROUX, - Johann VANDEN BOGAERDE, - Stéphane VAN DE MOORTELE.	<u>Propriétaires d'immeubles :</u> - Brigitte BLIMOND, - Francis BOILLET, - Philippe BOYENVAL, - Anne-Sophie CRÉPEAU, - André CHABREDIER, - Christine LEMPEREUR, - Laurent MALOIGNE.
<u>Propriétaires terriens :</u> - Frédéric MACAIGNE, Vers sur Selle, - Michel TATTEBAUT, - Christophe DESAVOIS.	<u>Propriétaires terriens :</u> - Christiane CARON, - Patrick GLORIEUX, - Jacques VANDEPUTTE, Saint-Saufliou.
<u>Taxe professionnelle :</u> - Pierre BLIMOND.	<u>Taxe professionnelle :</u> - Pierrette MORTEL.
<u>Propriétaire de bois :</u> - Francis ANDRIEU.	<u>Propriétaire de bois :</u> - Régis ANDRIEU.

IX - DELIBERATION PERMANENTE POUR LES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INFERIEURES A 500 EUROS.

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de prendre une délibération permanente pour éviter de devoir délibérer à chaque achat de moins de 500€ pour l'inscrire en compte d'investissement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide d'inscrire en compte d'investissement tout achat de matériel et de mobilier inférieur à 500€, et ce pendant toute la durée du mandat.

X- QUESTIONS DIVERSES.

1/ Réunion avec M. GEST :

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu avec Madame DUBREUCQ, Monsieur Alain GEST, candidat à la présidence d'Amiens Métropole le 11 avril 2014.

Ils l'ont alerté sur le problème des bus Amétis et la volonté de la municipalité de les voir passer dans la commune.

Monsieur GEST a précisé que la convention actuelle signée avec Kéolis allait être remise à plat et si possible pour la prochaine rentrée scolaire.

Il a pris en considération cette requête et a pris l'engagement de rendre une nouvelle visite à la commune durant l'été.

2/ Parcelle ZH n°29 :

Monsieur le Maire signale ensuite qu'il a reçu un mail en date du 18 avril 2014 de la SAFER l'informant de l'attribution de la parcelle ZH n°29 à Monsieur Olivier MACAIGNE.

L'acte de vente devrait être signé courant juin.

3/ Aménagement des trottoirs de la RD1001 :

Monsieur le Maire a reçu avec M. ANDRIEU adjoint, le service d'étude et travaux neufs d'Amiens Métropole en charge de la réalisation de l'aménagement de la traversée de la RD1001.

Les élus ont réclamé un nettoyage plus suivi des massifs et zones enherbées ainsi qu'un paillage à reprendre à certains endroits.

Il a également été réclamé un réaménagement de l'entrée de la pâture de Madame DESAVOIS en sortie sud d'agglomération. Cette rectification devrait être prise en compte.

La demande de Monsieur Tilloy qui consiste à recréer une entrée pour accéder à son champ a été rejeté aux motifs que les travaux sont terminés et qu'un réaménagement occasionnerait un surcoût trop important. Il est précisé que cet agriculteur bénéficie d'un accès sur l'arrière.

Madame HURE et Monsieur DIDAUX ont précisé que les plantations d'arbres, hortensias et vivaces de la tranche 3 seront réalisées en octobre-novembre.

La fin des travaux de la tranche 3 est conditionnée à la décision concernant la gestion des eaux pluviales.

4/ Réfection RD1001 :

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur DUFRENE du Conseil Général le 25 avril 2014.

Il lui a été précisé que la réfection de la chaussée de la RD1001 sera réalisée en août prochain.

5/ Stationnement dans la voie de la résidence Anthelme :

Monsieur le Maire est intervenu régulièrement afin de stopper le mauvais stationnement des véhicules à l'entrée de la résidence Anthelme. Il signale cependant qu'il lui est difficile de sanctionner les véhicules stationnés pour moitié sur les trottoirs alors qu'une grande majorité des riverains de la résidence Anthelme se gare de la même façon.

Une mise au point sera faite dans le prochain Colporteur.

6/ Membres du CCAS :

Dans sa délibération du 03 avril 2014, vue l'importance de la population de la commune et des missions exercées par le Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal a fixé à huit (8) le nombre de membres qui composeront le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il sera donc composé de :

Vice-président : Philippe THÉO

** Membres du Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire :*

- **Brigitte BLIMOND,**
- **Anne-Sophie CRÉPEAU,**
- **Laurent MALOIGNE,**
- **Michel TATTEBAUT.**

** Membres bénévoles sur proposition de M. le Maire :*

- **Marie-José BOCOURT,**
- **Nicole BOILLET,**
- **Gilles LEROUX**
- **Laurence LESTIENNE, représentant l'UDAF.**

7/ SIVOM

Monsieur Dominique DHORNE a été élu président du SIVOM du Canton de Boves le 28 avril 2014.

- Vice-présidents : M. P. DESSEAUX (Thézy-Glimont) et D. PARISOT (Boves)
 - Premier secrétaire : D. EVRARD (Rumigny), deuxième secrétaire : M. NAVARRE (Grattepanche)
 - Membres : E. DUSSART (Vers sur Selle), M. LECLERCQ (Sains en Amiénois), H. TAUPIN (Remiencourt).
- La Commission d'Appel d'Offres a été désignée : D. DHORNE, P. DESSEAUX, D. PARISOT, D. EVRARD, E. DUSSART, M. NAVARRE.

8/SIVU

Monsieur Dominique HESDIN a été élu Président le 15 avril 2014.

Mesdames Danièle OLIVIER (Saint-Saufliou) et Betty ROGER (Grattepanche) ont été élues vice-présidentes. Mme Cathy BOUTELLER (Dury), M. Hervé TAUPIN (Remiencourt), Mme Dominique SCHAEVERBEKE (Rumigny), M. Alex FORESTIER (Estrées sur Noye) sont élus membres du bureau.

9/SISA

Madame Aline CHOQUET (Saint-Fuscien) a été élue présidente le 29 avril 2014.

Première vice-présidente : Mme Laurence DUVIVIER (Saint-Sauflieu), deuxième vice-présidente : Mme Catherine COCQUERELLE (Remiencourt).

10/ SISCO

Monsieur Philippe THEO a été élu président le 29 avril 2014.

Mme Karine BEAUGRAND (Rumigny) et M. Nicolas GROUX (Grattepanche) ont été élus vice-présidents.

Mme Madame CROGNIER Dominique (Rumigny) a été élue secrétaire.

Membres : Monsieur NAVARRE Maurice (Grattepanche), Madame JABELIN Nathalie (Grattepanche), Madame BOUTIN Marie-Claude (Rumigny), Monsieur BOYENVAL Philippe (Hébécourt), Monsieur LEFEVRE Matthieu (Hébécourt).

11/ Amiens Métropole

Monsieur Alain GEST a été élu président d'Amiens Métropole le 17 avril 2014.

12/ Tour de table :

* M-C. DUBREUCQ signale qu'un audit des pratiques phytosanitaires a été effectué en février 2014 par le FREDON et Amiens Métropole. Ceux-ci proposent de réunir tous les maires de la Somme voire de Picardie à la salle d'Hébécourt en septembre pour leur exposer ces pratiques sur la commune.

* D. DHORNE signale que les plis ont été ouverts pour l'appel de d'offres de rebouchage des trous dans les voiries du canton (appel d'offres global de 250 000€). Il demande que les trous sur la voirie communale soient recensés et signalés au SIVOM.

M. ANDRIEU va s'en occuper.

* M. TATTEABUT indique, à ce propos, que la VC7 (rue de Plachy) a plus que besoin de réfection. M. DHORNE va étudier ce qui pourra être programmé.

* M. LEFEVRE signale que le mur qui longe l'allée du Cèdre paraît pencher de plus en plus. M. le Maire va voir avec les propriétaires.

* P. BOYENVAL signale que la Fête des Voisins est prévue le 23 mai à 19h30 à la salle communale et sera organisée par l'Union des Comités de Quartier qui offrira l'apéritif à l'ensemble des voisins du village.

* A-S. CREPEAU demande que le talus qui se trouve le long du chemin entre l'allée du Cèdre et la salle communale soit entretenu car couvert de mauvaises herbes. M. ANDRIEU va y veiller.

* E. BRISSY signale des graffitis sur les murs du sentier du Tour des Haies. Les gendarmes seront mis au courant.

* C. LEMPEREUR indique que la randonnée VTT organisée le 27 avril par la commission jeunesse a eu dix jeunes participants et quelques adultes accompagnants. La randonnée s'est bien passée et s'est terminée avec un petit goûter sympathique.

* F. ANDRIEU indique que la commission travaux va être réunie pour, entre autres, s'occuper de la réfection des murs à l'intérieur de l'église.

Il signale également que l'humidité de ses murs a été renforcée par l'écoulement des eaux de pluies du cabanon situé à côté. Le fait qu'il soit retiré va aider le mur à sécher.

Séance levée à 23h53.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique	TATTEBAUT Michel